

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	11
CHAPITRE 1^{er}. Dispositions générales	39
Art. 1 ^{er} . Transposition	39
Art. 2. Définitions	41
Art. 3. Taxe sur la valeur ajoutée	58
Art. 4. Fixation des délais	59
Art. 5. Champ d'application	60
Art. 6	66
Art. 7	75
Art. 8	77
Art. 9	79
CHAPITRE 2. Dispositions communes aux marchés de travaux, de fournitures et de services	101
<i>Section 1^{re}. Cadre général</i>	101
Art. 10. Utilisation des moyens électroniques	101
Art. 11. Fonctionnaire dirigeant	108
Art. 12. Sous-traitants	120
Art. 12/1	131
Art. 12/2	134
Art. 12/3	142
Art. 12/4	150
Art. 13	152
Art. 14	158
Art. 15	165
Art. 16. Main-d'œuvre	169
Art. 17. Marchés distincts	173
Art. 18. Confidentialité	178
<i>Section 2. Droits intellectuels</i>	186
Art. 19. Utilisation des résultats	186
Art. 20. Méthodes et savoir-faire	215
Art. 21. Enregistrements	219
Art. 22. Sous-licence d'exploitation	220
Art. 23. Assistance mutuelle et garantie	222

<i>Section 3. Garanties financières</i>	228
Art. 24. Assurances	228
Art. 25. Cautionnement – Champ d’application et montant	239
Art. 26. Nature du cautionnement	245
Art. 27. Constitution du cautionnement et justification de cette constitution	247
Art. 28. Adaptation du cautionnement	250
Art. 29. Défaut de cautionnement	252
Art. 30. Droits de l’adjudicateur sur le cautionnement	255
Art. 31. Cautionnement constitué par des tiers	261
Art. 32. Transfert du cautionnement	270
Art. 33. Libération du cautionnement	271
<i>Section 4. Documents du marché</i>	275
Art. 34. Conformité de l’exécution	275
Art. 35. Plans, documents et objets établis par le pouvoir adjudicateur	281
Art. 36. Plans de détail et d’exécution établis par l’adjudicataire	284
<i>Section 5. Modifications au marché</i>	295
Art. 37. Principe	295
Art. 38. La clause de réexamen	314
Art. 38/1. Travaux, fournitures ou services complémentaires	318
Art. 38/2. Événements imprévisibles dans le chef de l’adjudicateur	325
Art. 38/3. Remplacement de l’adjudicataire	330
Art. 38/4. La règle « <i>de minimis</i> »	336
Art. 38/5. Modifications non substantielles	340
Art. 38/6	341
Art. 38/7. Révision des prix	351
Art. 38/8. Impositions ayant une incidence sur le montant du marché	370
Art. 38/9. Circonstances imprévisibles dans le chef de l’adjudicataire	375
Art. 38/10	462
Art. 38/11. Faits de l’adjudicateur et de l’adjudicataire	474
Art. 38/12. Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l’adjudicateur et incidents durant la procédure	502
Art. 38/13. Interdiction de ralentir ou d’interrompre l’exécution	521
Art. 38/14. Conditions d’introduction	527
Art. 38/15	533
Art. 38/16	554
Art. 38/17	563
Art. 38/18. Vérification des pièces comptables	565
Art. 38/19. Publication	659
<i>Section 6. Contrôle et surveillance du marché</i>	661
Art. 39. Étendue du contrôle et de la surveillance	661
Art. 41. Modes de réception technique	664

Art. 42. Réception technique préalable	666
Art. 43. Réception technique <i>a posteriori</i>	676
<i>Section 7. Moyens d'action du pouvoir adjudicateur</i>	680
Art. 44. Défaut d'exécution et sanctions	680
Art. 45. Pénalités	688
Art. 46. Amendes pour retard	692
Art. 46/1	699
Art. 47. Mesures d'office	700
Art. 48. Autres sanctions	713
Art. 49	722
Art. 50. Remise des amendes pour retard et des pénalités	725
Art. 51	735
<i>Section 10. Fin du marché</i>	738
Art. 61. Résiliation	738
Art. 62	742
Art. 62/1	754
Art. 63	758
Art. 64. Réceptions et garanties	762
Art. 65	767
<i>Section 11. Conditions générales de paiement</i>	770
Art. 66	770
Art. 66/1. Information délais de traitement	774
Art. 67. Avances	775
Art. 68. Paiement en cas d'opposition au paiement ou de saisie-arrêt	783
Art. 69. Intérêt pour retard dans les paiements et indemnisation pour frais de recouvrement	787
Art. 70. Interruption ou ralentissement de l'exécution par l'adjudicataire	796
Art. 71. Réfaction pour moins-value	806
Art. 72. Compensation	810
<i>Section 12. Actions judiciaires</i>	814
Art. 73	814
CHAPITRE 3. Dispositions propres aux marchés de travaux	835
<i>Section 1^{re}. Dispositions communes à tous les marchés de travaux</i>	835
Art. 74. Autorisations	835
Art. 75. Direction et contrôle	839
Art. 76. Délais d'exécution	847
Art. 77. Mise à disposition de terrains et locaux	863
Art. 78. Conditions relatives au personnel	865
Art. 78/1	872

Art. 79. Organisation du chantier	876
Art. 80. Modifications au marché	967
Art. 81. Jeu des quantités présumées	996
Art. 82. Moyens de contrôle	1003
Art. 83. Journal des travaux	1009
Art. 84. Responsabilité de l'entrepreneur	1017
Art. 85. Moyens d'action – Soupçon de fraude ou de malfaçon	1027
Art. 86. Amendes pour retard	1028
Art. 87. Mesures d'office	1034
Art. 88. Retenues pour salaires, charges sociales et impôts dus	1039
Art. 89. Incidents d'exécution	1042
Art. 90. Découvertes en cours de travaux	1043
Art. 91. Réceptions et garantie	1044
Art. 92	1050
Art. 93. Libération du cautionnement	1089
Art. 94. Prix du marché en cas de retard d'exécution	1091
Art. 95. Paiements	1093
CHAPITRE 5. Dispositions propres aux marchés de fournitures	1123
<i>Section 1^{re}. Dispositions communes à tous les marchés de fournitures</i>	1123
Art. 115. Commandes partielles	1123
Art. 116. Délai de livraison	1124
Art. 117. Quantités à fournir	1126
Art. 118. Modalités de livraison	1127
Art. 119. Emballages	1129
Art. 120. Vérification de la livraison	1130
Art. 121. Modifications au marché	1132
Art. 122. Responsabilité du fournisseur	1135
Art. 123. Amendes pour retard	1137
Art. 124. Mesures d'office	1144
Art. 125. Réclamations en matière de réception	1147
Art. 126. Prix du marché en cas de retard d'exécution	1148
Art. 127. Paiements	1149
<i>Section 2. Dispositions complémentaires pour les marchés de fournitures sous forme d'achat</i>	1155
Art. 128. Réceptions provisoires	1155
Art. 129	1157
Art. 130. Double réception provisoire	1159
Art. 131. Réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production	1162
Art. 132. Transfert de propriété	1165
Art. 133. Libération du cautionnement	1166

Art. 134. Délai de garantie	1167
Art. 135. Réception définitive	1169
<i>Section 3. Dispositions complémentaires pour les marchés de fournitures sous forme de location, location-vente ou crédit-bail</i>	1176
Art. 136. Obligations du pouvoir adjudicateur	1176
Art. 137. Obligations du fournisseur	1177
Art. 138	1178
Art. 139. Transfert de propriété en cas de location-vente	1179
Art. 140. Délai de garantie en cas de location-vente	1181
Art. 141. Paiement du prix	1183
Art. 142. Réceptions définitives — Réception du marché en cas de location ou de crédit-bail	1186
Art. 143. Réception du marché en cas de location-vente	1188
Art. 144. Libération du cautionnement	1190
CHAPITRE 6. Dispositions propres aux marchés de services	1191
Art. 145. Conflit d'intérêts	1191
Art. 146. Modalités d'exécution	1204
Art. 147. Délais d'exécution	1206
Art. 148. Services à quantités fixes ou comportant des minima	1208
Art. 149. Modalités de prestations	1209
Art. 150. Vérification des services	1210
Art. 151. Modifications au marché	1216
Art. 152. Responsabilité du prestataire de services	1218
Art. 153.	1222
Art. 154. Amendes pour retard	1225
Art. 155. Mesures d'office	1231
Art. 156. Réception du marché	1233
Art. 157	1236
Art. 158. Libération du cautionnement	1238
Art. 159. Prix du marché en cas de retard d'exécution	1239
Art. 160. Paiements	1241
CHAPITRE 7. Dispositions finales	1245
Art. 161	1245
Art. 161/1	1248
Art. 162	1249
Index	1251